



Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Appel d'offres public en vue de l'adjudication du projet «Recommandations pour l'implication systématique des patients, des proches et du public dans les processus décisionnels des autorités, des fournisseurs de prestations et des assureurs dans le système de santé»: ouverture de la procédure

La Commission fédérale pour la qualité (CFQ),

en vertu de l'art. 58c, al. 1, let. e, de la loi fédérale du 18 mars 1994

sur l'assurance-maladie (LAMal)¹,

et de l'art. 77d de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal)²,

communiqué:

1. Ouverture de la procédure, délais

L'appel d'offres public concernant le projet «Recommandations pour l'implication systématique des patients, des proches et du public dans les processus décisionnels des autorités, des fournisseurs de prestations et des assureurs dans le système de santé» a été lancé le 15 janvier 2024.

Le délai de présentation des offres est fixé au 15 mai 2024. Les documents doivent être soumis en français, allemand, italien ou en anglais.

Aucune prolongation de délai ne sera accordée.

2. Tâche déléguée: objet

Formuler des recommandations à l'intention de la CFQ concernant l'implication systématique des patients, des proches et du public dans les processus décisionnels appliqués par les autorités, les fournisseurs de prestations et les assureurs dans le système de santé.

3. Admission à la procédure

Toute entreprise peut, seule ou dans le cadre d'un consortium, répondre à l'appel d'offres en question.

Demeurent réservées les restrictions relatives à l'effet sur la concurrence et aux conditions de participation conformément aux documents de l'appel d'offres.

¹ RS 832.10

² RS 832.102

4. Informations complémentaires – documents de l'appel d'offres

Les propositions soumises dans le cadre de l'appel d'offres public doivent être conformes aux exigences prévues dans les documents concernés.

Ces documents contiennent notamment des informations sur l'élaboration, le contenu et la langue des offres. Les éventuelles mises à jour des documents d'appel d'offres seront publiées sur le site Internet de la CFQ (www.bag.admin.ch/cfq-fr).

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site de la CFQ (www.bag.admin.ch/cfq-fr) ou ils peuvent également être obtenus auprès de:

Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat de la Commission fédérale pour la qualité
c/o Office fédéral de la santé publique OFSP
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne
Suisse
eqk@bag.admin.ch

15 janvier 2024

Commission fédérale pour la qualité:
Le président, Michael Jordi